



ÎLE-DE-FRANCE

INTER COMITÉS FINALITÉS

SAMEDI 21 & DIMANCHE 22 FÉVRIER 2026

MAISON DU HANDBALL - CRÉTEIL



COMITÉ
PARIS

77 78 91 92 93 94 95
COMITÉ
SEINE-ET-
MARNE

YVELINES

COMITÉ
ESSONNE

COMITÉ
HAUTS-
DE-SEINE

COMITÉ
SEINE-SAIN-
T-DENIS

COMITÉ
Val-DE-
MARNE

COMITÉ
VAL-D'OISE



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com



		samedi 21 février	dimanche 22 février
9:30		½ finale basse masc. Seine-S ^t -Denis vs Paris	places 7-8 masc.
10:50		½ finale basse masc. Val-d'Oise vs Essonne	places 5-6 masc.
12:10		½ finale haute masc. Seine-et-Marne vs Hauts-de-Seine	places 3-4 masc.
13:30		½ finale haute masc. Yvelines vs Val-de-Marne	places 1-2 masc.
14:50		½ finale basse fém. Val-d'Oise vs Yvelines	places 7-8 fém.
16:10		½ finale basse fém. Essonne vs Val-de-Marne	places 5-6 fém.
17:30		½ finale haute fém. Seine-S ^t -Denis vs Paris	places 3-4 fém.
18:50		½ finale haute fém. Seine-et-Marne vs Hauts-de-Seine	places 1-2 fém.



YouTube

matches diffusés en direct : <https://www.youtube.com/@ligueidfdehandball4261>



TAILLE DE BALLON

Masculin : taille 2
 Féminin : taille 1



TEMPS DE JEU

2 x 25'
 mi-temps : 5'
 exclusion : 2'
 3 TME par équipe, selon règle FFHandball

LIMITATIONS RÈGLEMENTAIRES

- 14 joueurs sur la FdMe
- interdiction du recours à la prise en individuelle stricte sur un(e) joueur(se) adverse
- interdiction du recours au changement attaquant-défenseur systématique

ARBITRAGE

La division JAJ de la CTA de la ligue IDF désignera 1 binôme de jeunes arbitres officiels pour officier sur chaque rencontre. Les JAJ assureront également les fonctions de secrétaire et chronométreur.

Réunion technique organisée entre le suiveur d'arbitres, les JAJ et les officiels responsables 45' avant le coup d'envoi.

RÈGLEMENT EN CAS DE MATCH NUL

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, on procèdera à l'exécution de jets de 7m



Rappel du règlement fédéral sur le déroulement de jets de 7 m (article 3.3.6 du règlement des compétitions)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de pré-déterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser.

Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.



Maison du Handball : 1 rue Daniel-Costantini – 94000 Créteil

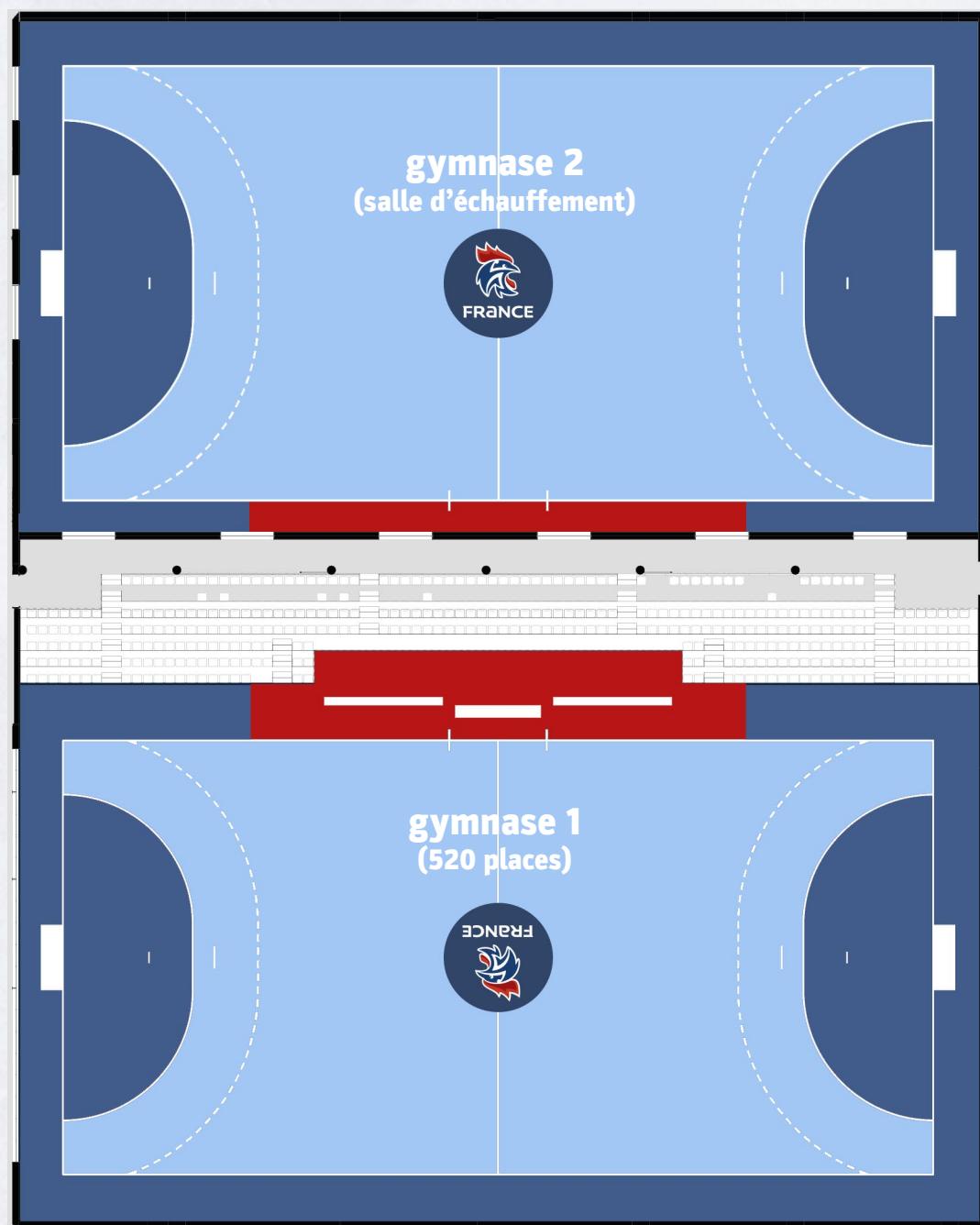
Par la route :

Autoroute A86, Sortie n°23 en direction de Provins/Troyes/Bonneuil – N406, Sortie Valenton Z.A. - Au rond-point, suivre D102.

Par les transports :

Métro Ligne 8 descendre à la station Créteil – Pointe au lac ou Bus n°393 descendre à la station Pointe du Lac.

L'accès du public se fera obligatoirement par l'entrée spectateurs



accès depuis la
rue Daniel-Costantini



entrée
spectateurs



accès depuis parking
(bien suivre le fléchage)



